



Wallonie

PROVINCE DE

ARRONDISSEMENT DE

COMMUNE DE

PROJET DE PACTE DE MAJORITE


PARTIE I : GROUPE (S) POLITIQUE(S) PARTICIPANT AU PACTE DE MAJORITÉ ¹

NOM DU GROUPE : VOS INTERETS COMMUNAUX
 ayant obtenu 16..... sièges aux élections communales du 14 octobre 2018 et
 composé des élus suivants :

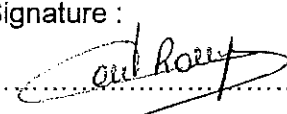
NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
Piette	Luc	24 mars 1955
ANCION	Michel	26 mars 1956
MOUVET	Anne	27 juillet 1939
DE WOUTERS	VALENTINE	26/05/1992
DUMONT	Julie	03/11/1938
CHIARADIA	MARTIN	08/02/1934
DETAILLE	Katrin	07/10/1928
SACRE	Mary-Laure	27/09/1969
BINAME	PIERRE	21/08/1963
GAUY	NATHALIE	07/10/1968
DEKONINCK	Carole	12/03/1952
RONDIA T.	PIERRE	07/04/1970
FAELES VAN ROHPU	ANNE	25/02/1964
DUMONT	NATHALIE	20/04/1977
GAILLAR. BERNARD	BERNARD	07/02/1961
DEKONINCK	AURELIEN	10/02/1991

PARTIE II : IDENTITÉ DU BOURGMESTRE, DES ÉCHEVINS ET DU PRÉSIDENT DU CPAS PRESENTI

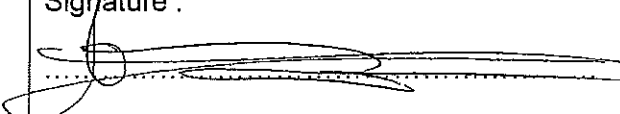
Bourgmestre

Nom :	PIETTE		
Prénom :	LU	Numéro de Registre National :	
Adresse :	RUE MARGARETHE 59 5537 DEMÉE		
Sexe :	MASCULIN	Nationalité :	BELGE
		Signature :	

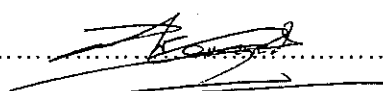
1^{er} Echevin

Nom :	FAELES - VAN ROHPU		
Prénom :	ANNE	Numéro de Registre National :	
Adresse :	RUE SOUS LES FALAISES, N°9 5537 ANNÉE		
Sexe :	F	Nationalité :	BELGE
		Signature :	

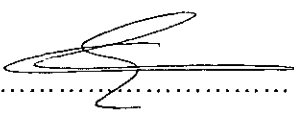
2^e Echevin

Nom :	ANCION		
Prénom :	MICHEL	Numéro de Registre National :	
Adresse :	RUE PARAPET, 73 B		
Sexe :	M	Nationalité :	BELGE
		Signature :	

3^e Echevin

Nom :	DEKONINCK AURÉLIEN		
Prénom :	AURÉLIEN	Numéro de Registre National :	
Adresse	Rue GRANDE, 88 5537 Amée		
Sexe :	MASCULIN	Nationalité :	BELGE
		Signature :	
			

4° Echevin

Nom :	GAUX		
Prénom :	NATHALIE	Numéro de Registre National :	
Adresse	RUE HAUTE 22 5537 DENEE		
Sexe :	FEMININ.	Nationalité :	BELGE
		Signature :	
			

5° Echevin

Nom :	/					
Prénom :				Numéro de Registre National :		
Adresse						
Sexe :				Nationalité :		
		Signature :				
					

6° Echevin

Nom :			
Prénom :		Numéro de Registre National :	
Adresse			
Sexe :		Nationalité :	
		Signature :	
		

10^e Echevin

Nom :			
Prénom :		Numéro de Registre National :	
Adresse			
Sexe :		Nationalité :	
		Signature :	
		

Président du CPAS


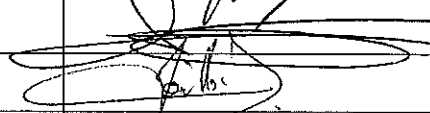
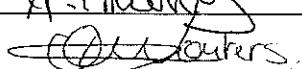
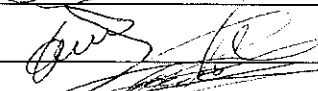


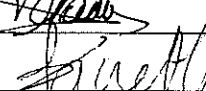
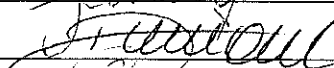



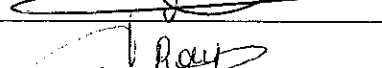
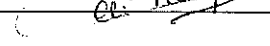
Nom :	RONDIAU		
Prénom :	Pierre	Numéro de Registre National :	
Adresse	Rue de Sommière, 4c 5537 Haut-le-Wantere		
Sexe :	M	Nationalité :	Belge
		Signature :	
	 	

PARTIE III : SIGNATAIRES DU PACTE DE MAJORITE

Nous soussignés membres élus du/des groupe(s) politique(s) repris à la partie I déclarons nous associer pour former un pacte de majorité et présenter les membres repris à la partie II pour constituer le Collège communal :

Noms, prénoms et signatures des membres de chaque groupe politique partie au pacte de majorité ²

Pour le Groupe : Vos INTERETS COMMUNIAUX.....

NOM	PRENOM	SIGNATURE
Pieth	Luc	
ANCION (GAILLARD)	Michel BERNARD	
NOUVET	Anne	A. Nouvet
DE WOUTERS	VALENTINE	
DUMONT	Jules	
CHIARADIA	MARTIN	
DEKONINCK	Aurélien	
DETAILLE	Valérie	Valérie
SACRE	Mary-Louise	
DUPONT	NATHALIE	
BIHAME	PIERRE	
GAUX	Nathalie	
DEKONINCK	Guillaume	
RONDIAZ	Pierre	
FAELES - VAN ROOY	Anne	

Pour le Groupe :

NOM	PRENOM	SIGNATURE

Pour le Groupe :

NOM	PRENOM	SIGNATURE

Date de dépôt entre les mains du Directeur général

de 29 octobre 2018

Signature du Directeur général :



- ¹ Dans l'hypothèse où un élu sait qu'il ne prêtera pas serment, son suppléant peut, dès le dépôt du pacte de majorité, y apparaître et le signer
- ² CDLD –Article L1123-1, §2. Au plus tard le 12 novembre qui suit les élections, le ou les projets de pactes sont déposés entre les mains du directeur général.

Ce ou ces projets sont, sans délai, portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale.

Le projet de pacte comprend l'indication des groupes politiques qui y sont parties, l'identité du bourgmestre, des échevins ainsi que celle du président du conseil de l'action sociale pressenti si la législation qui lui est applicable prévoit sa présence au sein du collège communal. **Il présente un tiers minimum de membres du même sexe.**

Pour l'application du plafond visé à l'alinéa 3, tout nombre décimal est porté à l'unité supérieure lorsque la décimale est supérieure à 5.

Il peut être dérogé à l'alinéa 3 dans le cas où les groupes politiques liés par le projet de pacte de majorité ne comprennent pas de membres d'un des sexes en nombre suffisant, et au maximum à concurrence du nombre de membres du sexe concerné manquants, sans préjudice de l'article L1123-8, § 2.

Le projet de pacte est signé par l'ensemble des personnes y désignées et par la majorité des membres de chaque groupe politique dont au moins un membre est proposé pour participer au collège.

Lorsqu'un groupe n'est composé que de deux membres, le projet de pacte est signé par l'un d'eux au moins.

Est nul le projet de pacte non conforme aux alinéas précédents.

Est nulle la signature apposée par un conseiller sur un projet de pacte non signé par la majorité de son groupe politique.

§3. Le pacte de majorité est adopté à la majorité des membres présents du conseil au plus tard dans les trois mois suivant la date de validation des élections. Le pacte de majorité est voté en séance publique et à haute voix.

§4. Si aucun pacte de majorité n'a été déposé et voté dans les trois mois suivant la date de validation des élections, un commissaire du Gouvernement peut être désigné. Il expédie les affaires courantes en lieu et place du collège qui assumait cette mission en vertu de l'article L1121-2.

Le point relatif à l'adoption du pacte de majorité est, jusqu'à son adoption, porté à l'ordre du jour de chaque conseil.